

500 CAVALIERS POUR LES
ANS DE CHAMBORD

Règlement de participation

500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord



DIMANCHE 30 JUIN 2019

**500 CAVALIERS POUR LES
ANS DE CHAMBORD**

Le cheval à Chambord, une histoire de Renaissances.

**SPECTACLES
ÉQUESTRES**

ARTS ÉQUESTRES

**DIMENSION
CULTURELLE**

**FLÂNERIE
ÉQUESTRE**

**ÉQUITATION
FRANÇAISE**

**ITINÉRANCES - ROUTE
EUROPÉENNE D'ARTAGNAN**

© Domaine National de Chambord

WWW.500CAVALIERSCHAMBORD.FR



500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord - Règlement de participation



500 CAVALIERS POUR LES ANS DE CHAMBORD

Le [règlement de visite du Domaine national de Chambord](#) est applicable dans sa totalité à toute personne pénétrant dans le domaine, sous réserve des dispositions particulières qui peuvent lui être notifiées.

La participation à l'événement 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord implique d'accepter le présent règlement et de se conformer pleinement aux exigences qui en découlent. Toutes difficultés d'application seront tranchées en dernier ressort par le bureau du CRE CVL.

L'acceptation du présent règlement vaut pour toute personne inscrite à l'événement 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord.



500 CAVALIERS POUR LES ANS DE CHAMBORD

Sommaire :

Chapitre I/ 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord	4
Chapitre II/ La Flânerie équestre	4
1/ Les itinéraires	4
2/ L'équipement	4
Chapitre III/ Modalités d'inscription	4
Chapitre IV/ Accès au site	5
Chapitre V/ Sécurité	5
Chapitre VI/ Règlement sanitaire	6
Chapitre VII/ Droit à l'image	6
Chapitre VIII/ Assurance et licence	6
Chapitre IX/ Comportement	7
Chapitre X/ Dommage matériel	7
Chapitre XI/ CNIL	7
Chapitre XII/ Annulation	7



500 CAVALIERS POUR LES ANS DE CHAMBORD

Chapitre I/ 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord

500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord est un événement organisé par le Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire, organe déconcentré de la Fédération Française d'Équitation.

Soyons fiers d'être cavaliers, et célébrons les 500 ans de Renaissance(s) dans le cadre remarquable de Chambord. 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord est un concept inédit alliant itinérance équestre, Art équestre et culture équestre. Chambord s'animera le 30 juin 2019 de 500 cavaliers et meneurs en costume d'époque au fil d'une flânerie équestre sur trois itinéraires ouverts exceptionnellement pour l'événement.

De multiples pôles d'animations surprendront les participants sur leur parcours : Sculptures équestres, Élevage, Bien-être animal/Vétérinaire, Equidés de travail, Amazones, Peintures équestres, Attelages de tradition, Maréchalerie, Vignes de Chambord, Vénèrie, Sellerie et harnachements, Route Européenne d'Artagnan, expositions de planches Pluvinel et de la Maison Camille mais aussi le défi du Roi, le Poney-Club éphémère d'Artagnan.

Chapitre II/ La Flânerie équestre

1/ Les itinéraires

La flânerie se présente comme un parcours d'exposition à ciel ouvert et vivante à cheval dans le domaine national de Chambord.

Trois boucles seront proposées : deux boucles cavalières, de 9 ou 13 km, et une boucle attelage de 13 km. Ces boucles s'effectueront au pas ou au trot. Tout participant se doit de respecter le balisage mis en place sur la flânerie.

Des départs différés seront programmés. Chaque participant doit respecter les horaires définis par l'organisateur.

Tous les bénévoles identifiés comme tels sont habilités à vérifier la validité d'inscription à la flânerie auprès des cavaliers et meneurs.

2/ L'équipement

Chaque participant est dans l'obligation de se vêtir d'un costume d'époque (1519-1919) compatible avec la pratique de l'équitation. Des commissaires seront habilités à refuser l'accès à l'événement à tout participant non-costumé.

Chaque cavalier et meneur devra porter son bracelet d'identification. Tous les bracelets devront être serrés.

Le port du casque est fortement conseillé et obligatoire pour les mineurs.

Un numéro de têtère pour chaque cheval inscrit vous sera remis sur place. Chaque cheval devra impérativement porter son numéro durant toute la durée de l'événement.

Chapitre III/ Modalités d'inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site de la Fédération Française d'Équitation - dans une limite de 500 places.

Une confirmation électronique sera envoyée une fois l'inscription validée. Les inscriptions seront prises en compte par l'organisation dès paiement des frais d'inscription.

Un équidé ne pourra pas effectuer plus de deux fois la flânerie avec un cavalier différent.

Les tarifs :

DATE	PACK	TARIF
Dimanche 30 juin 2019	Pack cavalier (500 places disponibles)	55 euros/cavalier
	Pack Meneur	55 euros/meneur
	Pack Accompagnant	20 euros
	Visiteurs	Accès libre (Hors billetterie château)



500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord - Règlement de participation

500 CAVALIERS POUR LES ANS DE CHAMBORD

Le pack cavalier comprend :

- L'accès à la flânerie équestre des cavaliers
- L'accès à l'espace cavaliers (parkings chevaux et restauration privative)
- Le déjeuner sous forme de buffet froid à l'espace des cavaliers
- L'accès privatif au festival des écuyers
- Un tarif réduit à la billetterie du château
- Un welcome pack remis à votre arrivée

Le pack meneur comprend :

- L'accès à la flânerie équestre des attelages
- L'accès à l'espace cavaliers (parkings chevaux et restauration privative)
- Le déjeuner sous forme de buffet froid à l'espace des cavaliers
- L'accès privatif au festival des écuyers
- Un tarif réduit à la billetterie du château
- Un welcome pack remis à votre arrivée

Nb : tous les grooms et passagers sur les voitures hippomobiles devront souscrire un pack accompagnant.

Le pack accompagnant comprend :

- L'accès à l'espace cavaliers (restauration privative)
- Le déjeuner sous forme de buffet froid à l'espace des cavaliers
- Un accès VL au parking participant
- L'accès libre à la flânerie piétonne
- L'accès privatif au festival des écuyers
- Un tarif réduit à la billetterie du château
- Un welcome pack remis à votre arrivée

Chapitre IV/ Accès au site

L'accès à cheval dans le domaine national de Chambord se fera uniquement le dimanche 30 juin 2019 et uniquement pour les cavaliers et meneurs inscrits préalablement (dans la limite des places disponibles).

L'accès à l'événement pour les cavaliers et meneurs pourra se faire soit à cheval soit directement en camions et vans tractés avec accès au parking dédié.

Les identifications véhicules devront être présentées aux différents points de contrôles dans le domaine, elles seront adressées par voie postale la semaine précédant l'évènement.

Chapitre V/ Sécurité

Sur le domaine national de Chambord, les chevaux sont obligatoirement à l'attache lorsqu'ils ne sont ni montés, ni en main. Pour les participants l'ayant stipulé dans l'inscription, une place en ligne d'attache leur sera réservée. Aucun paddock ne sera autorisé sur le parking chevaux.

Que les chevaux soient en ligne d'attache, aux boxes ou au camion, ils demeureront sous la garde et la responsabilité de leurs cavaliers et meneurs.

Un poste de secours assurera une permanence sur le lieu de la manifestation le 30 juin 2019. Un numéro d'urgence vous sera également transmis lors de votre arrivée sur le site.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger
- A faire hospitaliser à leur convenance les participants dont l'état de santé le nécessitera

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au 15 (ou 112) qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais



500 CAVALIERS POUR LES ANS DE CHAMBORD

résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Chapitre VI/ Règlement sanitaire

Les équidés doivent :

- Être accompagnés du document d'identification comportant le n° SIRE
- Être munis d'un transpondeur (puce) et accompagnés de l'attestation de pose
- Provenir d'une exploitation indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse et ne présenter aucun signe clinique de maladie
- Être vaccinés contre la grippe équine.
 - Tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 doit avoir fait l'objet :
 - 1) D'une primo vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
 - 2) De rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas 12 mois.
 - Tout équidé dont la primo vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 doit avoir fait l'objet :
 - 1) D'une primo vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
 - 2) D'un rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois ;
 - 3) D'un rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas 12 mois.
- Être en règle de toutes les exigences sanitaires du département
- S'ils proviennent de pays étrangers, avoir été vaccinés contre la rage depuis plus d'un mois et moins d'un an.
- S'ils proviennent de pays étrangers, avoir un certificat sanitaire de vaccination et un carnet d'identification correspondant, à défaut de quoi, les organisateurs des 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord seront obligés de refuser tous les chevaux qui ne satisferont pas à ces obligations réglementaires.

La mise en quarantaine des chevaux non vaccinés ou suspects de maladie contagieuse sera aux frais des propriétaires négligents.

Les cavaliers ne présentant pas, à l'arrivée sur site, les livrets signalétiques de leurs chevaux munis des vignettes de vaccination en cours de validité ou le certificat sanitaire ne pourront pas accéder au site. Cette mesure entraîne l'impossibilité de participer aux itinéraires et autres activités à cheval. Aucune dérogation ne pourra être admise. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué et les chevaux n'étant pas en règle se verront refuser l'accès au site sans aucune prise en charge par l'organisation.

Chapitre VII/ Droit à l'image

Le participant autorise expressément le CRE CVL ou ses ayants droits à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, sa voix captés dans le cadre de la manifestation pour la promotion et les événements équestres organisés par le CRE CVL.

Les photographies et vidéos pourront donc être exploitées et utilisées directement par le CRE CVL, ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, et ce, intégralement ou par extraits et notamment sur les supports suivants : presse, édition, catalogue, brochure et tous documents imprimés, dossier de presse, papeterie, affiche, affichette, objets publicitaires, publicité en tous lieux. Cette utilisation couvre également la publicité sur les lieux de vente et l'exploitation par tous les modes de communication électronique (Internet, téléphone mobile, télévision, cinéma) et plus particulièrement sur le site de la manifestation et le site fédéral.

Ce droit d'utilisation est consenti à titre gracieux dans les conditions précitées et pour une durée de dix ans à partir de l'inscription à l'événement 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord.

Chapitre VIII/ Assurance et licence

A défaut de responsabilité civile de propriétaire d'équidé, il est entendu que le propriétaire devra assumer seul les dégâts occasionnés par l'équidé.

Les participants devront être titulaires de la licence fédérale en cours de validité.

Chaque cavalier doit être en mesure de présenter sa licence 2019 le jour de l'événement.



500 CAVALIERS POUR LES ANS DE CHAMBORD

Chapitre IX/ Comportement

À tout moment, si les nécessités de sécurité l'imposent, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités de l'événement à des cavaliers dont le comportement ou les compétences pourraient créer un danger objectif.

La même procédure pourra être appliquée dans le cas d'un comportement portant atteinte à la bonne renommée des 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord.

Tout cavalier ou meneur non identifié à l'événement sera accompagné par la gendarmerie en dehors de l'enceinte du domaine national de Chambord.

Chapitre X/ Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Chapitre XI/ CNIL

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'événement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à l'organisation de l'événement. Conformément à l'article 70-18 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation et de rectification des données nominatives le concernant.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut adresser un courrier accompagné de la copie d'une pièce d'identité à : CRE CVL, Parc Equestre Fédéral - La Colonie, 41600 Lamotte-Beuvron

Chapitre XII/ Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le programme des 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord.

Diverses circonstances pourraient amener à reporter ou à annuler l'événement :

- Cas de force majeure tels que : guerre, catastrophe naturelle, conditions climatiques exceptionnelles ou tout autre événement indépendant de l'organisateur.
- Autres causes d'annulation ou de report telles que : interdiction administrative de l'opération par disposition légale, réglementaire ou décision de justice.

Aucun pack ne peut être remboursé en cas de non-participation à l'événement peu importe la cause.



500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord - Règlement de participation